

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE organise les **25 et 26 AOUT 2018** une compétition automobile dénommée : **37^{ème} Course de côte régional d'Etretat/Bénouville**

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France de la Montagne 2019
- Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la LRSAN (13) sous le numéro **42** en date du **20/06/2018**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **490** en date du **20/06/2018**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LEVAVASSEUR François	Licence n°	5849
Commissaires Sportifs	Mme. LARUE Annick	Licence n°	19109
	M. PATIN Jean-Pierre	Licence n°	4183
Directeur de Course	M. CARTERON Michel	Licence n°	8442
Directeur de Course Adjoint	M. DUMAS Jean-Pierre	Licence n°	11888
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. SALENNE Jacques	Licence n°	18219
Chargé de la mise en place des moyens	M. DUQUESNE Henri	Licence n°	147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. GUYOT Hubert	Licence n°	137484
Chargé des Commissaires de route	M. DEUIL Sébastien	Licence n°	113016
Chronométrateurs	M. VOISIN Raphaël	Licence n°	211834
	M. JEGOU Pascal	Licence n°	3899

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 21 AOUT 2018 à 23h59**.

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 23 AOUT 2018**.

Vérifications administratives le **Samedi 25 AOUT 2018 de 14h00 à 18h15** et le **Dimanche 26 AOUT 2018 de 07h30 à 09h15 à Ferme Léger, Bénouville (76790)**.

Vérifications techniques le **Samedi 25 AOUT 2018 de 14h15 à 18h30** et le **Dimanche 26 AOUT 2018 de 07h45 à 09h30 à Ferme Léger, Bénouville (76790)**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 26 AOUT 2018 à 09h50**.

Briefing des commissaires le **Dimanche 26 AOUT 2018 à 07h45 à Ferme Léger, Bénouville (76790)**.

Essais non chronométrés le **Dimanche 26 AOUT 2018 de 08h30 à 09h45**.

Essais chronométrés le **Dimanche 26 AOUT 2018 de 09h45 à 11h00**.

Le Briefing des pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 26 AOUT 2018 à 11h20**.

Course

- 1^{ère} montée [immédiatement après les essais chronométrés](#)
- 2^{ème} montée [immédiatement après la première montée](#)
- 3^{ème} montée [immédiatement après la seconde montée VHC](#)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : [après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé](#)

Remise des prix le [Dimanche 26 AOUT 2018 à 18h00 à Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#) [ou](#) [Salle de la Mairie, Bénouville \(76790\)](#) [suivant la météo](#).

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le [Dimanche 26 AOUT 2018 à 08h30](#).

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le [Samedi 25 AOUT 2018 de 14h00 à 18h15](#) et le [Dimanche 26 AOUT 2018 de 07h30 à 09h15 à Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#).

Vérifications techniques le [Samedi 25 AOUT 2018 de 14h15 à 18h30](#) et le [Dimanche 26 AOUT 2018 de 07h45 à 09h30 à Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#).

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au [Garage APN Développement, Les Loges \(76790\)](#)

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le [Dimanche 26 AOUT 2018 à 09h30](#).

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le [Dimanche 26 AOUT 2018 à 08h30](#).

Pesage des voitures libre ou obligatoire [CD11 face à la Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#)

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RALLYGT Association 7 rue Maria Chapdelaine 14600 HONFLEUR	Raphael VOISIN Portable : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 E-mail : rvoisin@rallygt.fr
--	--

Jusqu'au **Mardi 21 AOUT 2018 à 23h59**.

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **course de côte d'Étretat/Bénouville** a le parcours suivant.

La course se déroulera en **3** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	CD 11
Arrivée	CD 11
Pente moyenne	2%
Longueur du parcours	1630
Modalités de retour au départ	
Parc de départ (<i>lieu</i>)	CD 11
Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve par décision du Collège des Commissaires Sportifs.	
Parc d'arrivée (<i>lieu</i>)	Ferme Léger, Bénouville (76790)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieuCD 11 avant la ligne de départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Ferme Léger, Bénouville (76790) et à droite du CD 11 dans le sens Etretat - Bénouville.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Samedi 25 AOUT 2018 à 09h30

Les remorques devront être garées à Ferme Léger, Bénouville (76790).

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à CD 11, 400 mètres après l'arrivée, devant l'entrée de la ferme.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications :
..... Bungalow de permanence centrale de la course, Ferme Léger, Bénouville (76790)
- pendant les essais et la course au parc départ
..... Bungalow de permanence centrale de la course, Ferme Léger, Bénouville (76790)
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée
..... Bungalow de permanence centrale de la course, Ferme Léger, Bénouville (76790)

Un classement en direct de l'épreuve sera assuré : <http://www.rallygt.fr/rallygt/cretr2018/>

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à Ferme Léger, Bénouville (76790) le Samedi 25 AOUT 2018 de 13h30 à 18h30 et le Dimanche 26 AOUT 2018 de 07h00 à 19h30.

Téléphone permanence 06.11.42.80.35 Henri DUQUESNE

Centre de secours le plus proche :

Lieu :CHR DU HAVRE. Téléphone n° 02.32.73.32.32

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes (répartition) :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste

Remise des prix le Dimanche 26 AOUT 2018 à 18h00 à Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.

